

qu'il n'est pas adéquat, ou parce qu'il ne satisfait pas aux normes actuelles, ce même propriétaire, s'il accepte de reconstruire selon les normes et les règlements de la ville de Montréal sur le même emplacement, se verra accorder un octroi de X dollars par la ville de Montréal.

Ce sont des avantages que, je crois bien, la Société générale d'habitations du Québec va accaparer. Je souhaiterais voir la Société centrale d'hypothèques et de logement y inclure ces amendements dans les cas de rénovation.

Troisièmement, la ville de Montréal va prévoir une subvention à la location. Ceci, à première vue, peut sembler fantastique, mais c'est très simple. Si, en rénovant, la cité ou un gouvernement force un propriétaire à démolir et à reconstruire, il est très logique de penser que ce propriétaire ne pourra louer à nouveau le logement reconstruit ou mis à neuf aux mêmes conditions que dans le cas du vieux logement qui, auparavant, se louait peut-être \$30, \$40 par mois. Un logement moderne, reconstruit, ne pourra se louer aux mêmes conditions. C'est la raison pour laquelle la cité de Montréal a décidé de subventionner la location en accordant au propriétaire un supplément qui aurait été fixé par le Bureau de location qui aurait étudié le cas de ce père de famille afin de déterminer, après avoir considéré le salaire qu'il touche et la famille qu'il a à faire vivre, le montant qu'il peut payer en loyer.

Ceci est encore un autre amendement qui serait favorable à tous les gouvernements municipaux qui voudraient faire de la rénovation. Je sais que ce n'est pas toutes les administrations municipales qui peuvent se permettre d'y aller aussi facilement avec cet amendement, mais je sais qu'en ayant une entente avec tous les niveaux de gouvernements et la SCHL la chose peut se faire facilement.

Actuellement, dans la ville de Montréal, je l'ai dit tout à l'heure, il y a le projet «La Petite Bourgogne». Dans la ville de Montréal, beaucoup d'autres secteurs doivent être rénovés, mais ne peuvent l'être sans l'aide du Québec ou du gouvernement central.

Le problème de la rénovation urbaine ne se limite pas à la métropole. Un rapport publié il y a quelque temps a montré la gravité du problème de l'habitation à Trois-Rivières et, quelques mois auparavant, c'était la ville de Québec, et dernièrement, Westmount qui découvriraient la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation.

Lorsqu'on pense à l'ampleur du coût de rénovation urbaine, on devrait songer également qu'il n'y a pas de prix lorsqu'il s'agit de la santé de près de la moitié de la population,

[M. Loisel.]

de l'épanouissement de la vie de famille et de la liberté de la vie communautaire.

Maintenant, j'ai parlé de rénovation. Il y aurait certainement des suggestions à faire pour en sortir, car il faut en sortir. Les suggestions ne sont pas toujours acceptées par ceux qui occupent les paliers supérieurs, mais il faut en faire afin qu'ils puissent regarder ce qui peut se faire.

Il y a trois suggestions qui ont été faites dans la revue *Commerce* publiée l'année dernière. Il y avait la suggestion à l'effet que la province de Québec, en se retirant du programme conjoint qu'offre la loi nationale, établisse sa propre loi sur l'habitation.

Il y a certes des lacunes, mais il y a également beaucoup de choses dont le gouvernement de la province de Québec peut s'inspirer. Qu'il établisse sa propre loi et se retire de ce programme conjoint, j'en suis ou je n'en suis pas. Ce qui est urgent, c'est qu'il prenne des décisions rapides pour aider nos municipalités à faire de la rénovation.

Mais, à mon avis, la troisième suggestion était la meilleure de toutes: laisser les municipalités transiger elles-mêmes avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, à l'instar des autres gouvernements provinciaux, mais en défrayant une partie du coût qui revient aux municipalités, parce que leurs demandes auront été acceptées par la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est de cette façon que «Les Habitations Jeanne-Mance», à Montréal, ont été construites. Le gouvernement de l'époque avait donné toute autorité à la ville de Montréal de transiger avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, et c'est de cette façon qu'on a pu ériger le seul projet à loyer modique dans la province de Québec. J'ose espérer que d'autres seront construites, avant trop longtemps, que d'autres municipalités de la province de Québec pourront bénéficier des largesses de la loi régissant la Société centrale d'hypothèques et de logement. Mais je voudrais également que les largesses de la Société centrale d'hypothèques et de logement se déversent dans l'entreprise privée, car en fait de rénovation urbaine, il faut reconnaître que toute la construction urbaine ne se fait pas avec des logements à prix modique; il y a aussi la construction de logements modernes que nos citoyens sont capables de se payer. Mais il faut permettre à l'entreprise privée et à nos gouvernements municipaux de soumettre de tels projets aux citoyens canadiens. J'ose espérer que la Société centrale d'hypothèques et de logement, même avec les largesses qu'elle prodigue à l'heure actuelle, pourra, dans un avenir prochain, apporter des amendements susceptibles de promouvoir la rénovation.